



Believe lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris et annonce sa fourchette de prix indicative

- **Société en forte croissance, Believe (la « Société ») est l'un des leaders mondiaux du marché de la musique numérique, spécialisé dans l'accompagnement des artistes et des labels indépendants à toutes les étapes de leur développement.**
- **L'offre annoncée a pour objectif principal de permettre au Groupe de soutenir sa stratégie de croissance et d'accroître sa flexibilité financière.**
- **Fourchette indicative du prix de l'offre applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global : entre 19,50 euros et 22,50 euros par action.**
- **Taille initiale de l'offre :** émission d'actions ordinaires nouvelles (les « Actions Nouvelles ») pour un montant d'environ 300 millions d'euros (correspondant à 15 384 616 actions nouvelles au maximum, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix)
- **Option de surallocation portant sur l'émission d'actions ordinaires nouvelles,** représentant un maximum de 10% du nombre d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 1 538 461 actions nouvelles supplémentaires (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »), sur la base d'un prix de l'offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'offre.
- **Engagement de souscription :** Le *Fonds Stratégique de Participations* (« FSP ») s'est engagé auprès de la Société à passer un ordre d'un montant de 60 millions d'euros dans le cadre du Placement Global.
- **Période de souscription :** l'offre débute le 1^{er} juin 2021. La clôture de l'offre à prix ouvert est prévue le 8 juin 2021 à 17h (heure de Paris) pour les souscriptions et achats aux guichets et à 20h (heure de Paris) pour les souscriptions et achats par Internet, et le 9 juin 2021 à 12h (heure de Paris) pour le placement global.
- **Fixation du prix de l'offre** prévue le 9 juin 2021.
- **Début des négociations des actions** sur le marché réglementé d'Euronext à Paris prévue le 10 juin 2021 sur une ligne de cotation intitulée « *Believe Promesses* ».

Paris, le 1er juin 2021 – Believe (mnémonique : BLV), l'un des leaders mondiaux du marché de la musique numérique, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment A).

Denis Ladegaillerie, Fondateur et Président-Directeur Général de Believe, a déclaré : « *Notre ambition est de devenir le leader mondial du développement d'artistes et de labels indépendants dans le monde digital. Au cours du premier trimestre 2021, Believe a attiré le plus grand nombre d'artistes et de labels indépendants depuis sa création. Les dernières semaines nous ont permis d'aller à la rencontre de nombreux investisseurs, qui ont saisi pourquoi Believe est idéalement positionnée pour bénéficier de la digitalisation du marché de musique et de la montée en puissance des artistes et labels indépendants. C'est le cas notamment du Fonds Stratégique de Participations (FSP) qui va investir 60 millions d'euros pour participer à cette introduction en bourse. Cette opération vise à construire un actionnariat solide et équilibré aux côtés de TCV, notre actionnaire historique de*

long terme spécialisé dans les entreprises technologiques, au moment où Believe accélère son développement porté par sa trajectoire de croissance profitable. Elle nous permettra de financer notre croissance, en particulier par le biais d'acquisition ciblées. Développer une plateforme technologique innovante, disposer de la meilleure expertise digitale du marché, avec des équipes locales au plus près des artistes et des labels indépendants pour construire avec eux des relations de confiance basées sur le respect, la transparence et l'équité : ce sont les éléments fondamentaux au service de notre ambition. Participer à cette introduction en bourse, la première d'une société du Next 40¹, c'est également investir dans le succès des artistes et des labels indépendants de demain.»

L'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a approuvé le 31 mai 2021 sous le numéro 21-191 le prospectus relatif à l'introduction en bourse de Believe, composé d'un document d'enregistrement approuvé le 7 mai 2021 sous le numéro I.21-018, d'un supplément au document d'enregistrement approuvé le 31 mai 2021 sous le numéro 21-191, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») ;
- Un placement global (le « **Placement Global** »), principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du *US Securities Act* de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la *Regulation S* du *Securities Act*.

Une option de surallocation portant sur l'émission d'actions nouvelles ordinaires est prévue. Elle pourrait représenter un maximum de 10% du nombre d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 1 538 461 Actions Nouvelles Supplémentaires, en cas d'exercice intégral et sur la base d'un prix d'offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'offre.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions offertes allouées en réponse aux ordres de souscription émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Montant de l'Offre

Le montant du produit brut de l'émission des Actions Nouvelles est d'environ 300 millions d'euros, pouvant être porté à un maximum d'environ 330 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Le montant du produit net de l'émission des Actions Nouvelles est estimé à environ 280 millions d'euros (309 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation).

Fourchette indicative de prix

Le prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative de prix comprise entre 19,50 euros et 22,50 euros par action.

Le prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette et la fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre.

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix ou en cas de fixation du prix de l'Offre au-dessus de cette borne supérieure (le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule

¹ Le Next 40 est une sélection des 40 entreprises françaises à très fort potentiel et ayant pour ambition de devenir rapidement des leaders technologiques de rang mondial.

au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués au plus tard avant la nouvelle date de clôture de l'OPO.

Le prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Calendrier indicatif de l'Offre

L'Offre à Prix Ouvert débute le 1er juin 2021 et devrait se clôturer le 8 juin 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres de souscription au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres de souscription par internet. Le Placement Global débute le 1er juin 2021 et devrait se clôturer le 9 juin 2021 à 12 heures (heure de Paris).

Le prix de l'offre devrait être fixé le 9 juin 2021.

Les négociations des actions Believe sur une ligne de cotation intitulée « Believe Promesses » devraient débiter le 10 juin 2021 sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global devrait intervenir le 11 juin 2021.

Raisons de l'Offre

L'introduction en bourse de la Société a pour objectif principal de soutenir sa stratégie de développement et de croissance, axée sur (i) la poursuite de l'expansion internationale du Groupe, (ii) la poursuite d'une stratégie de croissance externe ciblée et (iii) l'amélioration et l'extension des capacités existantes par des investissements dans sa plateforme technologique. Le Groupe entend en particulier affecter le produit de l'émission des Actions Offertes au financement jusqu'en 2023 des besoins identifiés dans le cadre de son plan de développement 2022-2025.

A l'occasion de son introduction en bourse, la Société entend également procéder à son refinancement. Ainsi, le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté, à hauteur d'environ 90 millions d'euros, au remboursement de l'intégralité des montants dus au titre du Contrat de Crédits conclu par la société en 2018. Ce remboursement sera accompagné de la mise en place d'un nouveau contrat de crédit renouvelable d'un montant de 170 millions d'euros, signé le 6 mai 2021 avec un syndicat de banques internationales, qui viendra compléter les moyens de financement à l'appui de la stratégie de développement et de croissance du Groupe.

Engagement de souscription

Le Fonds Stratégique de Participations s'est engagé auprès de la Société à placer un ordre, au sein de la fourchette indicative de prix, d'un montant de 60 millions d'euros dans le cadre du Placement Global.

Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription passés dans le cadre de l'OPO seront révocables. Les modalités pratiques de révocation des ordres sont déterminées par chaque intermédiaire financier. Il appartient donc aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître ces modalités.

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès de l'intermédiaire financier mentionné ci-dessous ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 9 juin 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Intermédiaires financiers

Citi, J.P. Morgan et Société Générale agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

BNP Paribas, Goldman Sachs, HSBC et UBS agissent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Rothschild & Co agit en tant que conseil financier indépendant de Believe.

Engagements d'abstention et de conservation

Believe prend un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

TCV, Ventech et XAnge prennent un engagement de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Monsieur Denis Ladegaillerie prend un engagement de conservation d'une durée de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles. En outre, M. Ladegaillerie prendra un engagement de conservation de 3 ans dans le cadre du pacte d'actionnaires devant être conclu avec TCV, Ventech et XAnge à l'occasion de l'introduction en bourse, sous réserve de certaines exceptions et conditions.

GP Bullhound prend un engagement de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Le *Fonds Stratégique de Participations* prend un engagement de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les titulaires de BSA et BSPCE présents au sein du Groupe (comprenant certains cadres et dirigeants du Groupe) prennent un engagement de conservation d'une durée de 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre pour les actions ordinaires nouvelles qui leur seraient attribuées en cas d'exercice de leurs BSA et BSPCE. Ce délai sera de 365 jours calendaires (i) s'agissant des cadres et dirigeants du Groupe, pour celles des actions ordinaires nouvelles qui leur seraient attribuées en cas d'exercice des BSA et BSPCE dont ils sont titulaires au titre des plans 2018 et 2019 et (ii) s'agissant de l'ensemble des titulaires des BSA et BSPCE du Groupe au titre des plans 2018 et 2019, pour les BSA et BSPCE qui ne seraient pas encore exerçables à la date de règlement-livraison de l'Offre.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 31 mai 2021 sous le numéro 21-191, composé du document d'enregistrement approuvé le 7 mai 2021 sous le numéro I.21-018, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Believe, 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société dédié à l'opération (www.ipo.believe.com).

Le Groupe attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement et à la section 2 de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché des actions de Believe.

À propos de Believe – Believe est l'un des leaders mondiaux du marché de la musique numérique. Believe a pour mission d'accompagner des artistes et des labels indépendants en leur offrant des solutions digitales adaptées à leurs besoins évolutifs à chaque étape de leur développement. Believe s'appuie sur sa plateforme technologique, sur l'expertise digitale unique de ses collaborateurs pour conseiller ses artistes et ses labels, distribuer et faire la promotion de leur musique. Nos 1.270 salariés présents dans plus de 50 pays les accompagnent avec une expertise digitale unique, respect, équité et transparence. Believe offre ses différentes solutions à travers un portefeuille de marques incluant entre autres TuneCore, Believe, Nuclear Blast, Naïve, Groove Attack ou encore AllPoints.

Contacts Presse

Brunswick – Benoit Grange / Hugues Boëton

+33 (0) 6 14 45 09 26/ +33 (0) 6 79 99 27 15

believe@brunswickgroup.com

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Believe ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de Believe peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Believe n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Le prospectus approuvé par l'AMF est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Believe dédié à l'opération (www.ipo.believe.com).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Believe d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de Believe sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Believe ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Believe n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Believe n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 9 juillet 2021 inclus), J.P. Morgan AG, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué n°2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de Believe sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, J.P. Morgan AG pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, J.P. Morgan AG, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions représentant au maximum 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future de Believe ainsi qu'à l'environnement dans lequel Believe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et Believe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle de Believe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.

Information aux distributeurs

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée («MiFID II») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les «Exigences en matière de gouvernance»), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout «producteur» (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'«Evaluation du marché cible»). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Annexe

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Prospectus approuvé en date du 31 mai 2021 par l'AMF sous le numéro 21-191

Section 1 – Introduction

Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières

Libellé pour les actions : Believe / **Code ISIN** : FR0014003FE9

Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale : Believe (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales et participations, le « Groupe ») / **Lieu et numéro d'immatriculation** : R.C.S. Paris 481 625 853 / **LEI** : 969500WGEAZ8YE4UAI86.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus : Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France. Le Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 7 mai 2021 sous le numéro I. 21-018 par l'AMF. Le Supplément au Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 31 mai 2021 sous le numéro I. 21-026 par l'AMF.

Date d'approbation du Prospectus : 31 mai 2021.

Avertissement au lecteur : Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet d'une offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions de la Société dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

2.1	Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?	<p>- Dénomination sociale : Believe / Siège social : 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France / Forme juridique : société anonyme, à conseil d'administration / Droit applicable : droit français / Pays d'origine : France.</p> <p>Principales activités : Le Groupe est l'un des leaders mondiaux du marché de la musique numérique. Le Groupe a pour mission d'accompagner des artistes et des labels indépendants en leur offrant des solutions digitales adaptées à leurs besoins évolutifs à chaque étape de leur développement. Le Groupe s'appuie sur sa plateforme technologique et sur l'expertise digitale unique de ses collaborateurs pour conseiller ses artistes et ses labels, distribuer et faire la promotion de leur musique. Les 1 270 salariés¹ du Groupe présents dans plus de 50 pays² les accompagnent avec une expertise digitale unique, respect, équité et transparence. Le Groupe offre ses différentes solutions à travers un portefeuille de marques incluant entre autres TuneCore, Believe, Nuclear Blast, Naïve, Groove Attack ou encore AllPoints. Le Groupe a enregistré une forte croissance de ses activités au cours des derniers exercices, passant d'un chiffre d'affaires consolidé de 238,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à 441,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un TCAM de 36,2% sur la période. Le Groupe a également enregistré une forte hausse de ses <i>Digital Music Sales</i> (« DMS »)³, passés de 472,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à 647,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et 728,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (le Groupe ayant en outre enregistré un TCAM de ses DMS de 56% sur la période 2010 – 2020). Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, le Groupe a poursuivi sa trajectoire de croissance soutenue et rentable, et enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 124,1 millions d'euros, en augmentation de 26% par rapport au trimestre clos le 31 mars 2020 (soit une croissance organique à taux de change courant⁴ de 23%).</p> <p>Le Groupe utilise la sectorisation suivante pour ses besoins de reporting interne, correspondant aux deux activités exercées par le Groupe dans le cadre de son offre :</p> <p><input type="checkbox"/> Solutions Premium, qui comprennent principalement l'offre de commercialisation, promotion et mise à disposition des contenus numériques des artistes et labels ayant confié au Groupe le développement de leur catalogue auprès de plateformes de distribution numérique et médias sociaux, selon un modèle économique de partage de revenus, ainsi que, dans une moindre mesure, des solutions d'accompagnement du développement des artistes dans les domaines des ventes physiques, des produits dérivés, de la synchronisation, des droits voisins et de l'édition musicale. L'activité Solutions Premium a représenté 49,9% des DMS, 92,7% du chiffre d'affaires consolidé et 87,6% de l'EBITDA ajusté⁵ consolidé du Groupe (hors contribution de la Plateforme Centrale⁶ à l'EBITDA ajusté du Groupe) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;</p> <p><input type="checkbox"/> Solutions Automatisées, dans le cadre desquelles le Groupe permet aux artistes, essentiellement via sa plateforme numérique TuneCore, de distribuer de manière automatisée leurs contenus audio auprès des plateformes de distribution numérique et médias sociaux, en contrepartie du paiement d'un abonnement. L'accès à cette plateforme peut, au choix de l'artiste, être complété notamment par des solutions d'édition musicale et de synchronisation. L'activité Solutions Automatisées a représenté 50,1% des DMS, 7,3% du chiffre d'affaires consolidé et 12,4% de l'EBITDA ajusté consolidé</p>
-----	--	---

du Groupe (hors contribution de la Plateforme Centrale à l'EBITDA ajusté du Groupe) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Groupe tire la majorité de ses DMS de son activité de licence de contenus audio et vidéo numériques aux plateformes de distribution numérique (notamment de *streaming*) et aux médias sociaux. Pour bénéficier des droits qu'il distribue, le Groupe conclut des contrats avec des producteurs de contenus audio ou vidéo, à savoir des artistes, lorsque l'artiste concerné a choisi d'enregistrer et exploiter lui-même ses contenus, ou des labels, auxquels les artistes peuvent avoir recours pour enregistrer et exploiter leurs contenus. Aux termes de ces contrats, un artiste ou label concède au Groupe le droit de commercialiser, sous forme numérique dématérialisée, tout ou partie de son catalogue (lorsque le contrat est conclu avec un label, le Groupe n'est pas en relation contractuelle directe avec les artistes compris dans le catalogue dudit label).

Le Groupe dispose d'une présence solide en France, son pays d'implantation historique, et en Allemagne, depuis notamment l'acquisition des labels Nuclear Blast et Groove Attack en 2018, ces pays ayant représenté respectivement 18,4% et 22,0% de son chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le Groupe est par ailleurs présent dans un grand nombre d'autres pays d'Europe ayant ensemble représenté 27,6% de son chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et comprenant notamment le Royaume-Uni, l'Italie et d'autres marchés moins matures tels que la Russie, la Turquie et certains pays d'Europe de l'Est. Du fait de son implantation géographique mondiale, le Groupe bénéficie en outre d'un potentiel de développement important dans des marchés en croissance tels que l'Asie, l'Océanie et l'Afrique (représentant ensemble 18,1% du chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020) ainsi que la zone Amériques (13,9% du chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020).

¹ Le Groupe s'appuie par ailleurs à cette date sur l'expertise de plus de 300 consultants externes dans les pays dans lesquels il est présent.

² Les pays dans lesquels le Groupe est présent sont ceux où le Groupe dispose d'une présence locale via ses salariés et/ou consultants externes.

³ Les DMS (Digital Music Sales) sont un indicateur pertinent pour le Groupe du volume d'affaires généré sur les plateformes de distribution numérique et médias sociaux et correspond au montant brut des reversesments payés au Groupe par les plateformes de distribution numérique et médias sociaux en contrepartie de la mise à disposition de contenus audio et vidéo par le Groupe.

⁴ La croissance organique à taux de change courant correspond à la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, présentée à taux de change courant, c'est-à-dire non retraitée de l'impact de l'évolution des taux de change. La croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant correspond au chiffre d'affaires réalisé au cours du premier trimestre 2021 par l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe au 31 mars 2020 (à l'exclusion de toute contribution des sociétés éventuellement acquises après le 31 mars 2020), par rapport au chiffre d'affaires réalisé au cours du premier trimestre 2020 par les mêmes sociétés, indépendamment de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe.

⁵ L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel avant amortissement et dépréciations, paiements fondés sur des actions et autres produits et charges opérationnels.

⁶ La Plateforme Centrale regroupe les coûts des fonctions opérationnelles centralisées qui n'ont pas été affectés aux secteurs opérationnels Solutions Premium ou Solutions Automatisées. La Plateforme Centrale ne constitue pas un secteur opérationnel au sens de l'IFRS 8, dans la mesure notamment où elle ne génère pas de chiffre d'affaires, mais est suivie par le Groupe pour ses besoins de reporting interne.

Actionnariat à la date du Prospectus

La répartition de l'actionnariat de la Société (sur une base non-diluée) à la date du Prospectus est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions et de droits de vote ⁽¹⁾	% du capital et des droits de vote
TCV Luxco BD S.à.r.l. (« TCV »)	39 942 982	49,64%
Fonds d'investissement gérés par Ventech (« Ventech »)	16 367 944	20,34%
Fonds d'investissement gérés par Siparex XAnge Venture (« XAnge »)	6 489 068	8,06%
GP BullHound	2 068 636	2,57%
Denis Ladegaillerie	12 101 320	15,04%
Actionnaires Minoritaires	3 498 892	4,35%
TOTAL	80 468 842	100%

⁽¹⁾ Nombre d'actions composant le capital social de la Société après prise en compte de la Division du Nominal

À l'occasion de son introduction en bourse, le Groupe entend procéder à la conversion de l'ensemble des actions de préférence émises par la Société en actions ordinaires nouvelles, sur la base d'une action ordinaire nouvelle pour chaque action de préférence convertie, préalablement au règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (la « **Conversion des ADP** »). La Société a par ailleurs procédé le 25 mai 2021 à la division par deux de la valeur nominale unitaire de ses actions ordinaires (à laquelle la Société a procédé à la date du présent Prospectus), afin de la ramener d'un centime d'euro (0,01€) à un demi-centime d'euro (0,005€) par action, tout en multipliant corrélativement par deux le nombre total d'actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que le montant total du capital de la Société reste inchangé à la suite de cette opération (la « **Division du Nominal** » et ensemble avec la Conversion des ADP, les « **Opérations de Réorganisation du Capital** »).

Principal dirigeant : Monsieur Denis Ladegaillerie, Président-Directeur général de la Société.

Contrôleurs légaux des comptes : KPMG S.A. (Tour Eqho, 2, avenue Gambetta, 92066 Paris la Défense Cedex), membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, représenté par Jean-Pierre Valensi ; Aca Nexia (31, rue Henri Rochefort, 75017 Paris), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, représenté par Olivier Juramie.

2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Informations financières sélectionnées : Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés du Groupe établis conformément aux normes IFRS au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 et des états financiers consolidés résumés intermédiaires du Groupe au titre du trimestre clos le 31 mars 2021, ayant respectivement fait l'objet d'un rapport d'audit et d'un rapport d'examen limité par les commissaires aux comptes de la Société.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Trimestre clos le 31 mars 2021	Trimestre clos le 31 mars 2020
Chiffre d'affaires	441,4	394,5	238,1	124,1	98,2
Résultat opérationnel	(21,7)	12,8	8,8	(7,9)	(5,7)
Résultat net	(26,3)	4,6	2,5	(12,9)	(11,1)

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Trimestre clos le 31 mars 2021
Total des actifs	660,0	590,1	387,0	645,1
Total des capitaux propres	151,5	176,3	35,4	138,9
Total des passifs	508,5	413,8	351,6	506,2

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Trimestre clos le 31 mars 2021	Trimestre clos le 31 mars 2020
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	(4,1)	31,9	29,1	(8,0)	0,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(54,3)	(63,8)	(64,3)	(5,3)	(6,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	53,6	120,0	37,4	(5,3)	(4,7)

Principaux indicateurs de performance financiers

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Trimestre clos le 31 mars 2021	Trimestre clos le 31 mars 2020
Chiffre d'affaires	441,4	394,5	238,1	124,1	98,2
EBITDA ajusté ⁽¹⁾	8,0	35,3	24,7	2,3	1,0

¹L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations, paiements fondés sur des actions et autres produits et charges opérationnels

Prévisions 2021 : Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur la base des hypothèses décrites au chapitre 11 du Document d'Enregistrement, le Groupe prévoit notamment :

- une croissance organique à taux de change courant⁽¹⁾ de son chiffre d'affaires consolidé d'environ 20% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; et
- une marge d'EBITDA ajusté en ligne avec la marge d'EBITDA ajusté enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, où elle s'établissait à 1,8% du chiffre d'affaires consolidé.

Objectifs 2022 – 2025 : Le Groupe se fixe notamment pour objectifs, pour la période 2022-2025, sur la base des hypothèses décrites au chapitre 10 du Document d'Enregistrement :

- un TCAM de croissance organique à taux de change constant⁽²⁾ de son chiffre d'affaires consolidé compris entre 22% et 25% et au-delà de 2025, une stabilisation de la croissance de son chiffre d'affaires (après prise en compte des acquisitions) autour de 20% ;
- des investissements dans des opérations de croissance externe de l'ordre de 100 millions d'euros par an sur la période 2022-2025, dans le cadre de sa stratégie d'acquisitions ciblées ;
- pour chacune des enveloppes annuelles d'acquisitions susvisées, un chiffre d'affaires additionnel tiré des acquisitions

		<p>réalisées d'environ 110 millions d'euros par an, effectif à compter du 2^{ème} semestre 2022 et une croissance annuelle du chiffre d'affaires des acquisitions ainsi réalisées d'environ 15% ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - une marge d'EBITDA ajusté⁽³⁾ comprise entre 5% et 7% à horizon 2025 et une stabilisation progressive autour de 15% au-delà de cet horizon. <p><i>(1) Croissance organique à taux de change courant basée sur une hypothèse d'absence de variation majeure de taux de change hors zone Euro dans lesquels le Groupe génère ses revenus (en particulier le taux de change euro/dollar), par rapport à ceux observés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et à périmètre constant.</i></p> <p><i>(2) Croissance organique à taux de change constants calculée en appliquant au chiffre d'affaires de la période et de la période comparative de chaque entité du Groupe exprimé dans sa devise de reporting, les taux de change moyens de la période comparative. Les variations de change liées aux transactions éventuellement effectuées par chaque entité de reporting dans des devises autres que sa devise fonctionnelle (généralement appelées variations de change sur les transactions) ne sont pas appréhendées.</i></p> <p><i>(3) Correspond à l'EBITDA ajusté rapporté au chiffre d'affaires.</i></p>
2.3	<p>Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur?</p>	<p>Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :</p> <p>Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux évolutions du marché sous-jacent du <i>streaming</i> audio et vidéo qui dépend notamment de l'acceptation de ce format d'écoute ou de visualisation par les consommateurs, des évolutions technologiques vers d'autres formats que le <i>streaming</i>, du taux de pénétration du <i>streaming</i> sur les marchés où le Groupe opère ainsi que des évolutions auxquelles les plateformes de distribution numérique et médias sociaux sont eux-mêmes confrontés (notamment au regard de leur modèle économique et de leur capacité à monétiser les contenus) ; - Risques liés à l'environnement concurrentiel du Groupe, qui est marqué notamment par un accroissement de la concurrence sur le marché de la musique numérique et des services aux artistes de la part des <i>majors</i> de l'industrie musicale ; <p>Risques relatifs aux activités du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux relations avec les artistes et labels et à la capacité du Groupe à découvrir et attirer de nouveaux artistes et labels ainsi qu'à retenir ses artistes et labels existants, dans le cas où le Groupe ne serait pas en mesure de fournir la qualité de service attendue ainsi que les solutions technologiques de premier plan les plus adaptées à leurs besoins et des structures de rémunération compétitives. Le Groupe accorde par ailleurs des avances à certains producteurs, l'exposant ainsi au risque de ne pas pouvoir récupérer ces sommes si le volume des ventes, se traduisant notamment par le nombre de <i>streams</i> générés par les contenus de ces producteurs mis à disposition sur les plateformes de distribution numérique, était insuffisant ; - Risques liés aux relations avec les plateformes de distribution numérique et les médias sociaux, le Groupe étant notamment dépendant d'un nombre limité de plateformes de distribution numérique et de médias sociaux, ayant généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 62% de chiffre d'affaires consolidé avec trois plateformes de distribution numérique. Si le Groupe n'était pas capable d'adapter ses outils et processus aux exigences technologiques et opérationnelles des plateformes de distribution numériques et de médias sociaux, cela pourrait affecter sa capacité à exécuter ses obligations contractuelles à leur égard, et plus généralement, affecter sa capacité à acquérir de nouvelles parts de marché, et à développer, et mettre en avant les artistes. - Risques liés à la gestion de la croissance rapide et la transformation du Groupe notamment quant à sa capacité à mobiliser des ressources humaines et opérationnelles et à prioriser les actions en vue d'atteindre à la fois les objectifs de transformation et les objectifs opérationnels. Le Groupe s'appuie en particulier sur un modèle reposant sur une Plateforme Centrale, dont les coûts ont presque quadruplé sur la période 2018 – 2020, en lien avec la forte croissance des activités du Groupe ; - Risques liés aux systèmes informatiques du Groupe tels que les risques liés aux cyberattaques, et les risques liés à la fiabilité des infrastructures informatiques et l'obsolescence de l'offre technologique du Groupe ; - Risques liés au développement du Groupe à l'international qui l'expose notamment à une diversité de régimes juridiques, à laquelle le Groupe doit s'adapter ; <p>Risques liés à la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux équipes de management du Groupe en cas d'accident ou de départ de l'un ou plusieurs de ses dirigeants et personnes clés, dont M. Denis Ladegaillerie. Par ailleurs le Groupe est confronté à une vive concurrence pour le recrutement de ses cadres dirigeants et au maintien de ses employés expérimentés ; <p>Risques juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux droits de propriété intellectuelle dont dépendent le succès des activités du Groupe et notamment sa capacité à faire valoir ses droits sur les contenus mis à disposition en vue de préserver une exploitation de son catalogue de manière rentable et sa capacité à se conformer aux réglementations des pays dans lesquels le Groupe opère en vue de prévenir des cas de mise en cause par des ayants-droits et des sanctions financières ; - Risques liés à la réglementation et son évolution, le Groupe étant exposé à diverses réglementations dans les différents pays où il exerce ses activités, notamment en matière de droits de propriété intellectuelle, de responsabilité des intermédiaires techniques, de commerce électronique ou de données personnelles ; - Risques liés à la fiscalité et ses évolutions, le Groupe étant soumis à une législation fiscale complexe et évolutive dans les différents pays dans lesquels il est présent, notamment en lien avec les développements législatifs applicables à l'économie numérique.
<p>Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières</p>		
3.1	<p>Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières?</p>	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« Euronext Paris ») est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public d'un montant d'environ 300 millions d'euros, prime d'émission incluse (correspondant à 15 384 616 actions nouvelles au maximum, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles ») ainsi qu'un nombre

		<p>maximum de 1 538 461 actions nouvelles supplémentaires susceptibles d'être émises en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que défini ci-dessous) (les « Actions Nouvelles Supplémentaires ») (sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) ; et</p> <p>- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital, toutes de même valeur nominale, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (Code ISIN : FR0014003FE9) (les « Actions Existantes »).</p> <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies ensemble comme les « Actions Offertes » et sont offertes dans le cadre de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après).</p> <p>Monnaie, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises : Devise : Euro. Libellé pour les actions : Believe.</p> <p>A la date du Prospectus, la valeur nominale par action ordinaire est égale à 0,005 euro.</p> <p>Droits attachés aux actions : En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société qui régiront la Société à compter de son introduction en bourse, les principaux droits attachés aux actions de la Société seront les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de deux ans au nom du même actionnaire (à compter de la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris), (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p> <p>Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité : Sans objet.</p> <p>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions / Politique en matière de dividendes : Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société. La Société n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018. Le Groupe n'envisage pas de verser des dividendes à court terme ; la trésorerie disponible du Groupe sera en effet affectée au soutien de sa stratégie de croissance.</p>
3.2	Où les valeurs mobilières seront-elles négociées?	L'admission des 80 468 842 Actions Existantes et des Actions Offertes, dont le nombre maximum est de 16 923 077 (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre et après exercice en totalité de l'Option de Surallocation), est demandée sur le compartiment A d'Euronext Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.
3.3	Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?	Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment : le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; un marché liquide des actions de la Société pourrait ne pas se développer ou perdurer ; la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions de la Société, à l'issue de la période de conservation, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société.
Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé		
4.1	A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?	<p>Structure de l'Offre : Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant (i) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») et (ii) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »), comportant (a) un placement en France et (b) un placement privé international dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A du <i>U.S. Securities Act</i> de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du <i>Securities Act</i>. Un minimum de 10% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation) sera offert dans le cadre de l'OPO. Deux catégories d'ordres de souscription sont susceptibles d'être émis en réponse à l'OPO (i) fraction d'ordre de souscription A1 : entre 10 et 200 actions incluses ; et (ii) fraction d'ordre de souscription A2 : au-delà de 200 actions. Les fractions d'ordres de souscription A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres de souscription A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux fractions d'ordres de souscription A2 pour servir les fractions d'ordres de souscription A1.</p> <p>Option de Surallocation : La Société consentira à J.P. Morgan AG agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Garants, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 10% du nombre d'Actions Nouvelles, soit, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, un maximum de 1 538 461 Actions Nouvelles Supplémentaires (l'« Option de Surallocation »).</p> <p>Fourchette indicative du Prix de l'Offre : Le prix des Actions Offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des Actions Offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>La fourchette indicative du Prix de l'Offre arrêtée par le conseil d'administration de la Société est comprise entre 19,50 et 22,50 euros par action. Cette fourchette du Prix de l'Offre est indicative et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative du Prix de l'Offre.</p>
		<p>Calendrier indicatif</p> <p>31 mai 2021 Approbation du Prospectus par l'AMF.</p> <p>1^{er} juin 2021 Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus. Ouverture de l'OPO et du Placement Global.</p> <p>8 juin 2021 Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet.</p> <p>9 juin 2021 Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris).</p>

10 juin 2021	Fixation du Prix de l'Offre. Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre. Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris. Début de la période de stabilisation éventuelle. Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Believe Promesses » jusqu'à la date de règlement livraison de l'OPO et du Placement Global).
11 juin 2021	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global.
14 juin 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Believe ».
9 juillet 2021	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation. Fin de la période de stabilisation éventuelle.

Modalités de souscription / Révocation des ordres de souscription : Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 8 juin 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Pour être pris en compte, les ordres de souscription émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Garants au plus tard le 9 juin 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée. Les ordres de souscription passés dans le cadre de l'OPO seront révocables. Les modalités pratiques de révocation des ordres sont déterminées par chaque intermédiaire financier. Il appartient donc aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître ces modalités. Tout ordre de souscription émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Garant ayant reçu cet ordre de souscription et ce jusqu'au 9 juin 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'Offre : A titre illustratif, à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital et de l'Offre, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

Actionnaires	Après l'Offre et hors exercice de l'Option de Surallocation		Après l'Offre et après exercice en totalité de l'Option de Surallocation	
	Nombre total d'actions ⁽¹⁾	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions ⁽²⁾	% du capital et des droits de vote
TCV	39 942 982	41,67%	39 942 982	41,01%
Ventech	16 367 944	17,08%	16 367 944	16,81%
XAnge	6 489 068	6,77%	6 489 068	6,66%
GP BullHound	2 068 636	2,16%	2 068 636	2,12%
Denis Ladegaillerie	12 101 320	12,62%	12 101 320	12,43%
Fonds Stratégique de Participations	3 076 923	3,21%	3 076 923	3,16%
Public	15 806 585	16,49%	17 345 046	17,81%
Total	95 853 458	100,0%	97 391 919	100,0%

⁽¹⁾ Nombre d'actions composant le capital social de la Société après prise en compte des Opérations de Réorganisation du Capital et des Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre

⁽²⁾ Nombre d'actions composant le capital social de la Société après prise en compte des Opérations de Réorganisation du Capital et des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires émises dans le cadre de l'Offre

La Société a par ailleurs émis des bons de souscription d'actions (les « BSA ») et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE »), attribués à certains cadres et dirigeants du Groupe, donnant accès à un total de 4 290 452 actions nouvelles de la Société, correspondant à 4,22% du capital (après les Opérations de Réorganisation, l'émission des Actions Nouvelles, et, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, l'émission des Actions Nouvelles Supplémentaires, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) sur une base diluée. A la date du présent Prospectus, les BSA et BSPCE exerçables donnent accès, en cas d'exercice, à 3 342 054 actions nouvelles de la Société, correspondant à 3,32% du capital (après les Opérations de Réorganisation, l'émission des Actions Nouvelles, et, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, l'émission des Actions Nouvelles Supplémentaires, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) sur une base diluée. La possibilité pour les titulaires d'exercer les BSA et BSPCE exerçables a été suspendue pour une durée courant jusqu'au règlement-livraison de l'introduction en bourse de la Société.

Dilution résultant de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires

Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres de la Société : Sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 mars 2021 et du nombre total d'actions composant le capital social à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital, les capitaux propres consolidés par action, avant et après l'Offre, s'établiraient comme suit, après émission de la totalité des Actions Nouvelles (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximal de 15 384 616 actions sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) et émission de la totalité des Actions Nouvelles Supplémentaires, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximal de 1 538 461 actions sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers) :

		Capitaux propres consolidés par action au 31 mars 2021	
		Base non-diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles		1,73 euro	2,01 euros
Après émission d'un nombre maximum de 15 384 616 Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre)		4,37 euros	4,50 euros
Après émission d'un nombre maximum de 15 384 616 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 1 538 461 Actions Nouvelles Supplémentaires, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre)		4,60 euros	4,72 euros

⁽¹⁾ En cas d'exercice de l'intégralité des BSA et BSPCE attribués à certains cadres et dirigeants du Groupe, donnant accès à un total de 4 290 452 actions nouvelles de la Société.

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait postérieurement aux Opérations de Réorganisation du Capital 1% du capital social de la Société et ne participerait pas à l'Offre (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société après les Opérations de Réorganisation du Capital) (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximal de 15 384 616 Actions Nouvelles, et, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, de 1 538 461 Actions Nouvelles Supplémentaires, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non-diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	1 %	0,95 %
Après émission d'un nombre maximum de 15 384 616 Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre)	0,84 %	0,80 %
Après émission d'un nombre maximum de 15 384 616 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 1 538 461 Actions Nouvelles Supplémentaires, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre)	0,83 %	0,79 %

⁽¹⁾ En cas d'exercice de l'intégralité des BSA et BSPCE attribués à certains cadres et dirigeants du Groupe, donnant accès à un total de 4 290 452 actions nouvelles de la Société.

Estimation des dépenses totales liées à l'Offre : Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 20 millions d'euros (21 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation).

Dépenses facturées à l'investisseur par la Société : Sans objet.

4.2 Pourquoi prospectus est-il établi ?

L'introduction en bourse de la Société a pour objectif principal de soutenir sa stratégie de développement et de croissance axée sur (i) la poursuite de l'expansion internationale du Groupe, (ii) la poursuite d'une stratégie de croissance externe ciblée et (iii) l'amélioration et l'extension des capacités existantes par des investissements dans sa plateforme technologique. Le Groupe entend en particulier affecter le produit de l'émission des Actions Offertes au financement jusqu'en 2023 des besoins identifiés dans le cadre de son plan de développement 2022-2025 (voir le chapitre 10 du Document d'Enregistrement).

A l'occasion de son introduction en bourse, la Société entend également procéder à son refinancement. Ainsi, le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté, à hauteur d'environ 90 millions d'euros, au remboursement de l'intégralité des montants dus au titre du Contrat de Crédits conclu par la Société en 2018. Ce remboursement sera accompagné de la mise en place d'un nouveau contrat de crédit renouvelable d'un montant de 170 millions d'euros, conclu le 6 mai 2021 avec un syndicat de banques internationales, qui viendra compléter les moyens de financement à l'appui de la stratégie de développement et de croissance du Groupe.

Produit brut et net de l'émission des Actions Nouvelles : Environ 300 millions d'euros brut et 280 millions d'euros net, susceptibles d'être portés à un maximum d'environ 330 millions d'euros et 309 millions d'euros respectivement, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 20 millions d'euros (21 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation).

Dans le cas où les souscriptions dans le cadre de l'Offre représenteraient au moins 75 % de sa taille initiale (soit environ 225 millions d'euros), la taille de l'augmentation de capital pourrait être réduite à hauteur du montant des souscriptions reçues.

Contrat de Garantie : L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie avec un groupe d'établissements financiers composé de Citigroup, J.P. Morgan AG et Société Générale en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** ») et de BNP Paribas, Goldman Sachs Bank Europe SE, UBS Europe SE et HSBC Continental Europe en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Chefs**

<p>de File et Teneurs de Livre Associés ») (ensemble avec les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « Garants ») portant sur l'intégralité des Actions Offertes (le « Contrat de Garantie »).</p> <p>Cette garantie ne constituera pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.</p> <p>Intentions de souscription : Le Fonds Stratégique de Participations s'est engagé envers la Société à passer un ordre d'un montant de 60 millions d'euros dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Principaux conflits d'intérêts liés à l'Offre ou à l'admission à la négociation : Sans objet.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation de TCV, Ventech et XAnge : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation de GP BullHound : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation de Monsieur Denis Ladegaillerie : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles. En outre, M. Ladegaillerie prendra un engagement de conservation de 3 ans dans le cadre du pacte d'actionnaires devant être conclu avec TCV, Ventech et XAnge à l'occasion de l'introduction en bourse, sous réserve de certaines exceptions et conditions.</p> <p>Engagement de conservation des titulaires de BSA et BSPCE (comprenant certains cadres et dirigeants du Groupe) : 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, pour les actions ordinaires nouvelles qui leur seraient attribuées en cas d'exercice de leurs BSA et BSPCE, ce délai étant de 365 jours calendaires pour (i) les cadres et dirigeants du Groupe, pour celles des actions ordinaires nouvelles qui leur seraient attribuées en cas d'exercice des BSA et BSPCE dont ils sont titulaires au titre des plans 2018 et 2019 et (ii) pour l'ensemble des titulaires des BSA et BSPCE appartenant au Groupe au titre des plans 2018 et 2019 non-exerçables à la date de règlement-livraison de l'Offre. Les BSA et BSPCE représentent au total 4,22% du capital (après les Opérations de Réorganisation du Capital, l'émission des Actions Nouvelles et, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, l'émission des Actions Nouvelles Supplémentaires, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) sur une base diluée.</p> <p>Engagement de conservation du Fonds Stratégique de Participations : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.</p>
